

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2023.16 – Chauffage des bâtiments de la ville de Romorantin-Lanthenay et de la C.C.R.M.

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R 2161-12 à R 2161-23 ;

Considérant la réalisation d'amélioration énergétique sur les bâtiments de la ville et de la C.C.R.M. ;

Considérant le marché global de performance relatif à l'exploitation et la maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Romorantin-Lanthenay et de la C.C.R.M. ;

Considérant l'attribution à ENGIE ENERGIE SERVICES, domiciliée 6 rue Léandre Pourcelot, Le Clos de Rabelais à Saint Cyr sur Loire (37540).

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Un marché global de performance est passé avec ENGIE ENERGIE SERVICES pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Romorantin-Lanthenay et de la C.C.R.M.

ARTICLE 2 - Les principaux termes du marché sont :

Prix P1 : prix fixe pendant les 4 premières années, puis négociation de prix ; prix de 77,11 euros HT / MWh

Mission P2 : gestion technique du traitement d'air, du chauffage, de la production ECS (Eau Chaude Sanitaire) et du traitement d'eau pour un montant de 169 995,53 € HT par an

Mission P3 : Plan pluriannuel de renouvellement des installations techniques de chauffage, ventilation, climatisation et production ECS pour un montant de 297 412,73 € HT par an

Engagement de performance à réaliser 13% d'économie d'énergie sur l'ensemble du parc, soit 1070 MWh par an

ARTICLE 3 - La dépense sera inscrite aux budgets des exercices en cours. L'offre variante retenue se répartit comme suit :

	Ville de Romorantin		
	P1 (€ HT)	P2 (€ HT)	P3 (€ HT)
Total annuel marché base (€ HT)	537 798,85 €	151 575,62 €	228 662,06 €
Total durée nouveau marché base (€ HT)	4 302 390,76 €	1 212 604,94 €	1 829 296,49 €
P1 + P2 + P3 total annuel nouveau marché (€ HT)	918 036,52 €		
P1 + P2 + P3 total durée nouveau marché (€ HT)	7 344 292,19 €		

	CCRM		
	P1 (€ HT)	P2 (€ HT)	P3 (€ HT)
Total annuel marché base (€ HT)	135 261,09 €	18 419,91 €	68 750,67 €
Total durée nouveau marché base (€ HT)	1 082 088,68 €	147 359,29 €	550 005,32 €
P1 + P2 + P3 total annuel nouveau marché (€ HT)	222 431,66 €		
P1 + P2 + P3 total durée nouveau marché (€ HT)	1 779 453,29 €		

ARTICLE 4 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 10/07/2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 11 JUIL. 2024

Publié ou notifié le 11 JUIL. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 15 JUIL. 2024

Le Maire,

